

LES FORMATIONS DE L'ADM79

DATE :

jeudi 21 février 2019
de 9h00 à 17h00

DURÉE :

1 journée

LIEU :

antenne médico-sociale de Gâtine -
20 rue de la Citadelle 79201

Parthenay

INTERVENANT :

Patrick NAUDET - formateur

PERSONNES CONCERNÉES :

Les élus et agents communaux

EFFECTIF :

Groupe limité à 16 personnes

Pensez à utiliser
votre DIF

TARIFS 2019 DIF
ÉLUS

(prise en charge par la caisse des
dépôts et consignation)

Sur devis

TARIFS 2019

Lorsque le financement est pris sur le
budget de la collectivité
(tarifs à la journée)

- ⇒ - de 500 habitants : 96 €
- ⇒ de 500 à 1000 habitants : 116 €
- ⇒ de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- ⇒ + de 2501 habitants : 136 €
- ⇒ Autres : 150 €

**NB : Le repas organisé par l'ADM 79
n'est pas compris dans le tarif.**

Objectifs

- apporter un éclairage sur la lecture du document budgétaire
- comprendre les résultats du compte administratif et de leur affectation
- établir le lien entre ces résultats et la réalisation du budget

Contenu

⇒ Généralités

- un budget pour quoi faire ?
- les principes budgétaires
- le calendrier annuel en matière budgétaire
- les intervenants dans la gestion financière

⇒ Le compte administratif de la commune

- l'affectation du résultat
- les seuils d'alerte
- éléments d'analyse/ forces et faiblesses de la situation financière de la commune
- la capacité à investir au regard des projets

⇒ Le budget : « un budget pour quoi faire »

- la section de fonctionnement
 - le report de l'année antérieure
 - l'évaluation des charges et des recettes
- la section d'investissement
 - les restes à réaliser
 - le report de l'année antérieure
 - le montant des investissements
 - les travaux en régie
 - le mode de financement des investissements
 - l'équilibre des deux sections
- les conditions de vote au conseil municipal



Coupon-réponse
« Appréhender précisément le budget communal »

Jeudi 21 février 2019 de 9h à 17h

COLLECTIVITÉ / ORGANISME :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel (obligatoire) :

Mode de financement :

DIF élus (**DEMANDE DE FINANCEMENT AVANT LE 21 DÉCEMBRE**) budget de la collectivité autres

S'inscrit au repas au tarif unique de **17 €** : oui non

Sera accompagné (e) de :

Nom :

Prénom :

Fonction :

N° de téléphone portable* :

Mail personnel (obligatoire) :

Mode de financement :

DIF élus (**DEMANDE DE FINANCEMENT AVANT LE 21 DÉCEMBRE**) budget de la collectivité autres

S'inscrit au repas au tarif unique de **17 €** : oui non

**Ces informations nous sont indispensables pour vous envoyer le rappel de la formation et vous joindre en cas de problème le jour même.*

PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT :

• Pour nous adresser votre demande de formation :

1) mail : a.d.m.79@wanadoo.fr

2) courrier : Association des Maires des Deux-Sèvres, 65 avenue de Limoges 79000 NIORT

• Les demandes d'inscription sont enregistrées par ordre d'arrivée et l'inscription définitive est confirmée au mois 10 jours avant la session.

• Toute formation commencée est due dans son intégralité.

• Une formation non annulée 10 jours avant sera facturée